

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDEEES 1073 Subvention à l'association village Saint-Paul – le Marais pour les illuminations de fin d'année 2013 (4e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association village Saint-Paul - le Marais (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.300 euros est attribuée à l'association village Saint-Paul – le Marais située 17, rue Saint-Paul à Paris (4e) (19594 – 2013-08288) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 26.600 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 et suivant (VF55004).